

PASCAL EZEMAR.—Mentionné pour la première fois dans l'acte de Raimbault du 13 octobre 1719 et la dernière, dans le registre de la communauté, le 10 septembre 1720. En religion, il s'appelait frère Pascal.

FRANÇOIS GUIBLE.—Mentionné dans Raimbault, 13 octobre 1719, seulement. Il signe : "f. Guibles".

JOSEPH DELTERM.—Il signe : "frère Dellerm dit Joseph ou St-Joseph". Dans les textes on écrit Delerme et parfois, dirait-on, Delorme. Quoi qu'il en soit, on le trouve pour la première fois, dans le registre de la communauté, à la date du 14 septembre 1721 et il y figure jusqu'au 21 mai 1745.

FRANÇOIS SIMONNET.—Né vers 1701 ; il enseignait à Longueil en 1721 et, au registre de la communauté, il signe, le 14 septembre 1721 : "F. Simonnet de la Croix". Nommé notaire en 1737, il pratiqua jusqu'à sa mort, survenue le 9 décembre 1778.

LOUIS HERAULT.—Originaire du diocèse de Bordeaux ; il était de la communauté, le 10 septembre 1720 (Reg. de l'hôp.), mais ne prononça ses voeux qu'en 1722. En cette année, on le dit "manufacturier" dans l'institution. Il mourut le 2 février 1729, à l'Hôtel-Dieu, et fut inhumé à l'hôpital général, le 4 du même mois, âgé de 40 ans et "profès de 5 ans". Il signait : "frère Jérôme".

GERVAIS HODIESNE.—Il prononce des voeux le 2 octobre 1722 (Reg. de l'hôp.) et il est économie de la communauté en 1728, puis, procureur. C'est en cette dernière qualité, qu'en 1734, il passe en France, dans le but de fusionner son institut avec "quelque ordre édifiant et solide". Hodiesne quitta l'hôpital entre 1735 et 1740, car en cette dernière année il était notaire à Chambly et il instrumenta jusqu'en 1764.

FRANÇOIS NIQUET.—Dans le registre de la communauté, à la date du 15 novembre, 1724, son nom figure dans le procès verbal d'une cérémonie de vêture, mais l'acte a, par la suite, été rayé. Nulle autre mention.

PIERRE MARTEL.—Il prend l'habit des hospitaliers le 20 novembre 1727 (Reg. de l'hôp.) et renouvelle ses voeux le 19 octobre 1730. Procureur de 1738 à 1744, puis économie. Le 23 février 1740, il dépose "une protestation olographie" chez le notaire Porlier, dans laquelle il se plaint que l'abbé Boufandieu le prive de la communion pour une faute qu'on lui reproche et qu'il prétend ne pas avoir commise. L'affaire s'arrangea à l'amiable.

FRANÇOIS DE CHAVANNES.—Le 8 août 1729, le registre de